

**CONSEIL SCIENTIFIQUE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**
décerne

avec le soutien
de GMF

LE PRIX **CHERCHEURS EN ACTES**

VOS PRATIQUES PÉDAGOGIQUES MÉRITENT D'ÊTRE RÉCOMPENSÉES

PARTAGEZ VOS INITIATIVES AVEC NOUS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

CANOPÉ
LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

INSPE
RÉSEAU DES INSPE



QU'EST-CE QUE LE PRIX CHERCHEURS EN ACTES ?

Le Prix **Chercheurs en Actes** a été initié en 2019 par le CSEN, Réseau Canopé, le réseau des INSPE et GMF.

Il met à l'honneur les initiatives et méthodes portées par des équipes pédagogiques et récompense des actions qui s'appuient sur la recherche, l'expérimentation ou la comparaison internationale.

Ces initiatives sont notamment inspirées des travaux de la recherche et tendent à améliorer les connaissances et les compétences de l'élève de manière innovante, éprouvée en classe et avec un déploiement possible au sein d'autres établissements.

Les établissements pourront concourir dans différentes catégories :

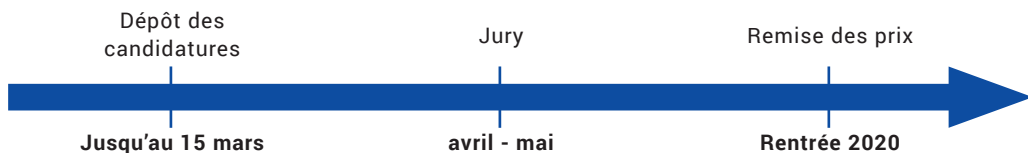
- └ École inclusive
- └ Égalité des chances
- └ Métacognition et confiance en soi
- └ Évaluation et intervention pédagogique

Les candidats sont encouragés à s'appuyer sur les outils disponibles sur le site du CSEN (conférences internationales, capsules vidéo, MOOC, publications) sur : <https://www.reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale.html>.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Prix **Chercheurs en Actes** est ouvert aux établissements de tout niveau d'enseignement (maternelle, élémentaire, secondaire) publics ou privés sous contrat d'association avec l'État.

L'établissement lauréat de chaque catégorie recevra une dotation de 5 000 €



**DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE
AVANT LE 15 MARS 2020***
SUR **CHERCHEURSENACTES.FR**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**



*Règlement disponible sur chercheursenactes.fr

GMF assurances Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le code des assurances - 398 972 901 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret - Adresse postale : 45 930 Orléans Cedex 9

CSEN Conseil scientifique placé auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - 110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

Réseau Canopé Établissement public national à caractère administratif régi par les articles D 314-70 et suivants du code de l'éducation, sis, 1 avenue du Futuroscope, téléport @, 4, CS 80158, 86961 Futuroscope cedex, n° SIRET 180 043 010 014 85, n° TVA intracommunautaire FR62180043010, représenté par son Directeur général, Monsieur Jean-Marie PANAZOL

Le réseau des INSPE, association loi 1901. Siège social : Maison des Universités, 103 boulevard Saint Michel, 75005 Paris.